

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	48 (1919)
<b>Heft:</b>	8
<b>Rubrik:</b>	Petite correspondance

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Une recrue fribourgeoise

#### qui a passé plusieurs mois dans un lazaret raconte son histoire

Le huit juillet, je quittais la maison paternelle, pour me rendre à Colombier, faire mon école de recrue. Après quelques jours de service très pénible, je fus atteint de la grippe. Forcé de m'aliter, je suis resté vingt jours à la caserne, transformée en lazaret. Des docteurs, des Sœurs de Saint-Loup et de dévouées infirmières de la Croix-Rouge me prodiguerent les soins les plus dévoués. Ma maladie s'aggravait. Atteint de broncho-pneumonie et péricardite, le vingt-quatre juillet, je fus évacué en auto-ambulance à l'hôpital des Cadolles à Neuchâtel. Pendant le premier mois, ma maladie ne présentait aucune amélioration, Couché sur un lit d'hôpital, privé des caresses maternelles, les jours me paraissaient bien longs. Torturé par une douleur aiguë, les nuits se passaient dans l'angoisse et les pleurs. Tous les jours, de nouveaux grippés arrivent ou quittent le lazaret. Moi, toujours souffrant, je suis forcé de garder mon lit blanc.

Tout à coup, l'appétit disparaît ; pendant trois jours, je ne pris aucune nourriture. Le quatrième jour, une autre maladie se déclare : la pleurésie qui retarda encore de quelques mois mon retour à la maison.

Le onze septembre, je dois subir une opération chirurgicale ; ma faiblesse ne permettait pas de m'endormir, Dieu sait ce que j'ai souffert ! Durant deux mois, je dus garder le lit ; les derniers jours d'octobre je pus me lever l'après-midi et, dans le courant de novembre, j'étais en pleine convalescence.

La grève générale éclate en Suisse, nos soldats sont mobilisés. Deux de mes frères répondent à l'appel du pays.

Tous les deux sont atteints par l'impitoyable épidémie. Après huit jours d'horribles souffrances, le second de mes frères sacrifie sa vie pour la patrie dans un lazaret militaire. Au mois de juillet dernier, il était accouru me rendre visite à la caserne ; depuis, je ne l'ai revu ! Maintenant, il dort pour toujours à l'ombre du clocher natal.

Mon cœur a saigné en apprenant cette mort si inopinée. Dieu m'a donné la force de supporter l'épreuve ; maintenant je suis à peu près rétabli.

Le douze décembre, je rentrai chez mes bons parents, après cinq mois et demi de séparation.

PFULG Calybite, *inst.*



## PETITE CORRESPONDANCE

### Question du self-gouvernement à l'école. (N° 3.)

Avant la guerre, la pratique du self-gouvernement dans les écoles primaires aurait peut-être donné quelques bons résultats préventifs contre l'indifférence civique. Il n'en est plus de même à l'heure actuelle. Les enfants de nos classes, imbus des idées écloses en suite de la terrible guerre, sont devenus frondeurs et indépendants. Il faut toute l'énergie et l'expérience pédagogique de l'instituteur pour les maintenir dans le respect des autorités, de la loi et du règlement.

A mon humble avis, ce serait ouvrir les portes « au bolchévisme scolaire » que d'introduire maintenant la pratique du self-gouvernement dans nos écoles. D'ailleurs, nos enfants n'ont pas l'esprit réfléchi et la trempe de caractère des enfants anglais,

par exemple. Pour ceux-ci, une nouvelle liberté accordée est un encouragement à se cultiver eux-mêmes d'esprit et de corps. Chez nous, l'enfant, à de rares exceptions, abuse facilement des priviléges accordés parce que, de par sa nature, son tempérament, son caractère, il ne sait pas se modérer, et doit donc être dirigé longtemps et n'obtenir que peu à peu la liberté.

Pour mon compte, je n'ai jamais introduit la pratique du self-gouvernement dans mon école. Par contre, j'ai suivi avec intérêt les résultats de cette innovation dans nos petites sociétés locales : « Persévérance, Foot-ball, Cadets, Pupilles. » Là, les enfants de nos classes primaires sont appelés à élire leur comité respectif, à remplir les fonctions de président, de caissier, de secrétaire. Il en résulte très souvent du désarroi, des abus, des animosités, des rancunes, des batailles de langues interminables.

De plus, et ceci a été bien contrôlé, ces mêmes enfants, rentrés à l'école, sont les moins obéissants, les moins appliqués, les plus turbulents et les plus frondeurs en récréation. Ils prennent souvent, dans les sociétés, un esprit d'effronterie, de *je m'en fiche*, de *je suis quelqu'un*, *il ne faut pas s'en faire, il faut compter avec moi*, etc.

De ce qui précède, je conclus que la pratique du self-gouvernement ne pourrait avoir, actuellement, que de funestes résultats dans nos classes primaires. Ce procédé aurait peut-être des avantages dans les écoles secondaires et professionnelles.

*Un instituteur.*

**Comment un instituteur se conciliera-t-il la sympathie  
des pères et mères de famille afin d'obtenir leur collaboration efficace ?**

(Nº 4)

La collaboration des pères et mères de famille dans l'œuvre de l'éducation et de l'instruction, voilà certes l'un des premiers moyens de réussite d'un maître. Dès que l'élcolier saura et constatera que ses parents soutiennent et appuient le maître en tout et partout, le succès de l'élève est presque sûr.

Comment s'y prendre ? Les procédés et les moyens sont nombreux ; un maître avisé en découvrira constamment. En voici quelques-uns, choisis au hasard dans ma mémoire, et qui m'ont toujours réussi.

1. Dès qu'un élève laisse à désirer en classe : conduite, application, discipline, faire appeler le père ou la mère. Relever d'abord toutes les qualités de l'élève fautif, puis, insensiblement, dévoiler les points de mécontentement du maître. Recommander aux parents d'intervenir en les assurant que leur enfant peut devenir un bon écolier. Continuer à intéresser les parents par correspondance (billet) en mentionnant chaque fois les progrès, même peu sensibles.

2. Si c'est un élève pauvre, il faut trouver une occasion de lui rendre de petits services : cahier, crayon, plume, livre gratuits, habits usagés apportés par des camarades plus aisés, en ayant soin de les lui remettre discrètement. Les parents viendront d'eux-mêmes vous remercier et leur collaboration est désormais assurée.

3. Obliger l'élève à faire signer ses punitions par les parents ; après quelques répétitions du procédé, ceux-ci viendront vous voir. Dans le cas contraire, se présenter sans crainte à leur domicile et procéder très habilement, comme dans le Nº 1.

4. Le carnet particulier de conduite et de discipline à faire signer chaque jour ou chaque semaine par les parents.

5. Prier l'élève de faire signer par ses parents un bon travail : dessin, dictée, composition-examen, etc.

6. Leçons spéciales en classe avec avis pressants aux élèves de faire les petites commissions des parents sans maugréer, avec joie et prévenance. Ces recommandations, souvent répétées, arriveront à la connaissance des parents et leur feront plaisir.

7. Procurer un travail, une occupation à un élève pauvre.

8. S'intéresser, en classe, à l'avenir, au métier futur des élèves.

9. Le dévouement du maître en tout et partout : fêtes religieuses (décorations), maladies, décès, enterrements, etc.

10. Annoncer aux élèves que le maître est toujours à la disposition des parents pour renseignements, écrire une lettre, etc. — Ne pas accepter de gratification.

11. Relever souvent les mérites des parents, leurs sacrifices pour les enfants. A l'occasion du nouvel an, d'une fête de famille, prier les élèves d'offrir des vœux à leurs parents.

12. Apprendre un compliment de nouvelle année à toute la classe, et encourager les élèves à le réciter tous à leurs parents.

*Un instituteur.*

#### **Autre réponse à la question N° 4.**

Le fait que beaucoup de parents se désintéressent du travail de leurs enfants en classe n'est que trop réel. Il existe pourtant, dans les différents milieux, d'honorables exceptions. Comme moyen de se concilier la sympathie des pères et mères de famille en vue d'obtenir leur collaboration efficace, nous signalons les suivants que nous nous contentons d'énumérer :

1<sup>o</sup> Intention formelle de l'instituteur, manifestée par la tendance de son enseignement et la valeur de ses procédés éducatifs, de se rendre utile aux familles et à l'avenir des enfants qui lui sont confiés ;

2<sup>o</sup> Relations régulières, quoique pas trop fréquentes et surtout discrètes, avec les parents, en vue de les renseigner sur les dispositions de leurs enfants, sur leur application et leurs progrès ;

3<sup>o</sup> L'introduction du livret hebdomadaire, portant les rubriques : conduite et politesse, application, ordre, exactitude et propreté, leçons et devoirs à domicile, absences illégitimes, arrivées tardives, et prévoyant un espace pour les observations des maîtres et des parents, rend d'incontestables services. Les essais tentés dans ce sens sont concluants ;

4<sup>o</sup> L'application de la loi actuellement en chantier sur l'assurance-maladie infantile aura pour effet d'obliger tout naturellement les parents à porter intérêt à l'école et à ses œuvres annexes ;

5<sup>o</sup> Le jour où le maître donnera à son enseignement un caractère utilitaire plus accentué, suivra de plus près l'enfant en s'efforçant de discerner ses goûts et ses aptitudes et de le guider dans le choix de sa future profession, les parents verront tomber leur indifférence pour l'école qui ne doit pas être un petit monde étranger au cercle de la famille ;

6<sup>o</sup> Il restera toujours, quoi qu'on fasse, des parents indignes d'être les éducateurs nés des enfants que le bon Dieu leur a envoyés. Pour ces petits malheureux, que l'école soit encore plus accueillante et particulièrement bienfaisante, en assumant elle-même toute la besogne éducative. Là encore, même les parents dépravés seront obligés de reconnaître que l'école est un bien — non pas un mal — indispensable pour tous.

*Un inspecteur.*

#### **Nouvelle question (N 5)**

Depuis que la méthode de concentration est en vigueur dans notre canton, elle a eu constamment des détracteurs plus ou moins acharnés. Actuellement, des adversaires déclarés vont jusqu'à prétendre que la concentration des branches

d'enseignement n'a produit que de la « dislocation » et qu'en particulier, l'enseignement grammatical, tel que nous l'entendons, a produit des résultats négatifs et a conduit à l'anarchie pédagogique. De nombreux lecteurs du *Bulletin* demandent qu'une réponse soit donnée aux récentes accusations dont on outrage la méthode officiellement en vigueur et qu'une discussion nette et franche soit ouverte sur les question elle-même et sur les remèdes éventuels à apporter à la situation.



## BIBLIOGRAPHIE

---

*Catéchisme des Petits*, par E. Dévaud, professeur à l'Université de Fribourg. — Opuscule cartonné de 48 pages, in-16, en vente à Fribourg, librairie Saint-Paul, 30 cent. l'exemplaire. — Après le *Petit catéchisme* publié il y a quelques années, par M. le très révérend Curé-Doyen d'Estavayer-le-Lac, voici, pour le cours inférieur d'enseignement religieux, un nouveau manuel qui s'écarte assez sensiblement, par sa structure, des catéchismes en usage chez nous. Il contient 92 questions, réparties en 37 chapitres. Des explications succinctes accompagnent les demandes et les réponses. Quand la matière s'y prête, M. l'abbé E. Dévaud indique le récit de la Bible qui peut servir à rendre la leçon plus concrète. Comme l'enseignement religieux doit, non seulement pénétrer l'esprit, mais atteindre encore le cœur pour agir sur la volonté de l'enfant, l'auteur complète chacun des petits chapitres par une réflexion morale, une exhortation pieuse ou une prière. A la suite du texte doctrinal se trouvent les prières ordinaires de la journée, une préparation à la confession, les actes avant et après la communion.

Dans ses avis aux catéchistes, M. le professeur E. Dévaud déclare que « les textes explicatifs ne sont pas appris par cœur » ; c'est donc à dessein que les réponses seules sont imprimées en caractères gras afin qu'elles frappent l'attention des enfants, qui doivent s'en approprier la formule et la réciter de mémoire. « La leçon au cours inférieur, dit encore l'auteur, est essentiellement orale. Le manuel n'est qu'un aide-mémoire, résument l'idée centrale de la leçon », car là, « plus que partout ailleurs, le catéchiste est tout et le livre peu de chose ».

M. E. Dévaud emploie des expressions simples, qui mettent la vérité religieuse bien à la portée des jeunes élèves, et c'est pourquoi il ne craint pas de délaisser parfois les termes en usage dans le catéchisme diocésain ; on dit par exemple : la *grâce de secours* au lieu de la grâce actuelle ; le mariage *unit pour toute la vie un homme et une femme*, au lieu de dire que c'est un sacrement institué pour sanctifier l'union indissoluble des époux ; on parle des *bienfaits* et non des effets des sacrements, etc. Cette même préoccupation amène l'auteur à proposer, pour être récitées en confession, des formules plus sobres et plus faciles à retenir.

Ces essais, en vue d'améliorer nos manuels d'enseignement, montrent l'importance capitale que notre clergé attache à l'instruction et à la formation morale et religieuse des élèves. Tous ces efforts méritent d'être encouragés et soutenus. Publié avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque, ces travaux semblent préparer la prochaine édition officielle du catéchisme diocésain.

J. D.

---